



Plaidoyer pour la dotation d'une politique agricole participative et d'une stratégie appropriée de sa mise en œuvre.



Avec le soutien de
**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT** **.be**

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....	2
I. PRESENTATION DE LA CONAPAC.....	3
II. RESUME	4
III. INTRODUCTION.....	5
IV. CONTEXTE	6
V. ETAT DES LIEUX : CE QUI A ETE OBSERVE/FAIT(METHODOLOGIE)	9
VI. QUESTION PRINCIPALE : LE(S) PROBLEME(S) QUE LES PAYSANS VEULENT RESOUDRE.....	9
VII. PISTES DE SOLUTIONS : LA(LES) SOLUTION(S) A PROPOSER	11
SOLUTIONS EN DETAILS « CE QUI EST PROPOSE A ETRE DECIDE ET ETRE FAIT »	12
VIII. CONCLUSION (IMPACTS POTENTIELS).....	17
IX. ETAPES POUR LE SUIVI.....	17
X. ANNEXE 1 : Documents consultés	18
XI. ANNEXE 2 : Equipe de rédaction	18
XII. ANNEXE 3 : Cartographie des acteurs	19

I. PRESENTATION DE LA CONAPAC

La CONAPAC est une association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle, créée conformément à la Loi n° 004/2001 du 21 juillet 2001. Elle a comme vision de contribuer à l'avènement d'un « monde paysan solidaire, professionnel et prospère ». Sa mission est de représenter et défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des producteurs agricoles congolais afin de leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

La CONAPAC s'assigne comme objectifs principaux : défendre et promouvoir les intérêts des producteurs agricoles, informer les producteurs agricoles pour leur permettre de mieux valoriser leur métier, accompagner la structuration du monde paysan suivant les intérêts spécifiques de chaque catégorie de producteurs agricoles, ainsi que promouvoir et veiller à la bonne gouvernance au sein des organisations membres.

En vue de la concrétisation de ses objectifs, la CONAPAC utilise les stratégies suivantes : le plaidoyer en faveur d'une agriculture familiale durable, l'info communication systématique, la mise en relation des structures paysannes entre elles et avec des partenaires techniques, commerciaux et financiers, ainsi que le renforcement des capacités des leaders des Organisations Paysannes membres. Tout un axe stratégique vise le renforcement de la gouvernance opérationnelle et institutionnelle d'une CONAPAC visible à partir des performances des fédérations provinciales, de manière à la hisser au niveau des structures respectant les standards de gestion des structures faïtières crédibles et compétitives.

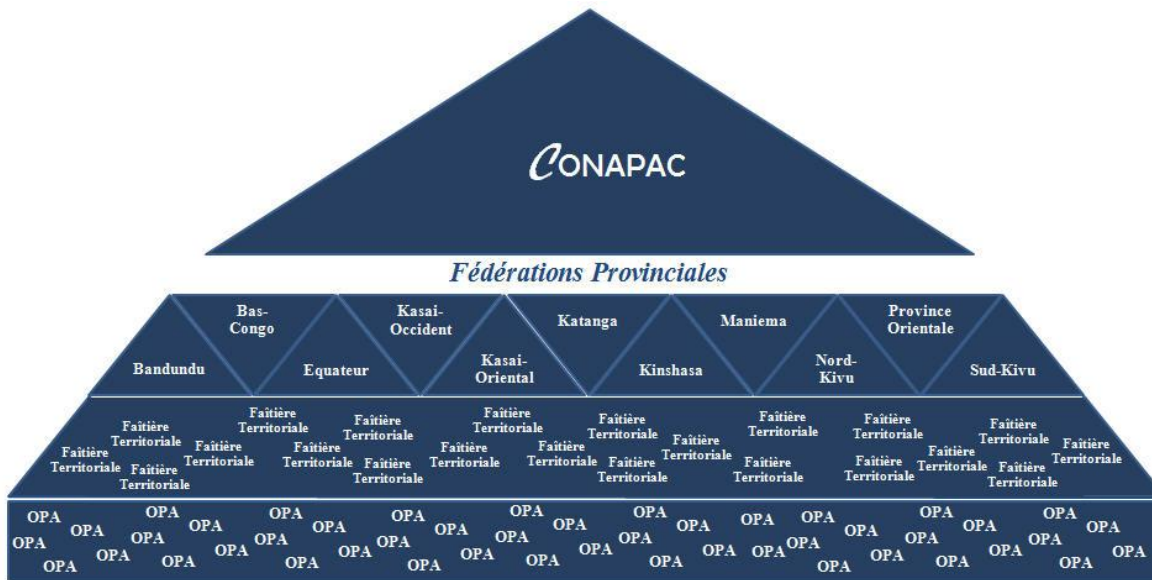
Les Fédérations provinciales membres élisent parmi leurs leaders ceux qui les représentent au sein de la Confédération, à travers ses différents organes statutaires, à savoir l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Commission de Surveillance. A leur niveau, les Fédérations provinciales ont pour membres des Unions, des Coopératives et des Filières agricoles ; celles-ci ayant pour membres les Organisations à la base. Ces Organisations à la base ont pour membres soit les individus, soit les ménages. L'ensemble de cette structure constitue le mouvement paysan CONAPAC. Les 11 fédérations provinciales (représentant les 11 anciennes provinces que comptait le pays avant le découpage intervenu en octobre 2015) sont composées par 980 Unions qui sont constituées à leur tour par 10.900 Organisations Paysannes à la Base (OPB en sigle) et Coopératives primaires.

Actuellement (mars 2016), les fédérations membres de la CONAPAC sont :

- la Fédération des Paysans et Producteurs Agricoles de Kinshasa (FEPPAKIN) ;
- les Forces Paysannes du Kongo Central (FOPAKO) ;
- la Faietière des Organisations Paysannes de Kwilu-Kwango-Mai Ndombe (FOPAKKM) ;
- la Fédération des Organisations Paysannes du Kasai Occidental (FEDOP) ;
- la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Kasai Oriental (FOPAKOR) ;
- la Convention des Paysans pour le Développement de l'Equateur (COPADE) ;
- la Fédération des Producteurs Agricoles de la Province Orientale (FEFPAPO) ;
- la Fédération des Producteurs Agricoles du Maniema (FEPAM) ;
- la Fédération des OPA du Congo au Nord Kivu (FOPAC Nord Kivu) ;
- la Fédération des OPA du Congo au Sud Kivu (FOPAC Sud Kivu) et
- la CONAPAC-Katanga.

Le découpage territorial sanctionné par une nouvelle subdivision administrative du pays, passant de 11 à 26 provinces, influencera la structuration de la CONAPAC qui, dans son nouveau plan stratégique 2016-2025, veut plus s'orienter vers la professionnalisation et le développement des filières agricoles vertes

qui tiennent compte de la protection de l'environnement et du renforcement économique de ses membres selon les spécificités de leurs provinces respectives.



II. RESUME

La lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole auquel on reconnaît une capacité de création d'emplois que l'on ne retrouve pas dans les autres secteurs. C'est pourquoi, le secteur agricole a toujours été déclaré priorité des priorités par les différents pouvoirs qui se sont succédés en RD Congo.

Dans la pratique, différents efforts ont été entrepris à travers les différents plans et programmes agricoles réalisés depuis 1960. Cependant, tous ces efforts n'ont pas donné des résultats satisfaisants à cause des faiblesses relevées dans la conception et la mise en œuvre de ces plans et programmes agricoles.

Les résultats enregistrés par des actions "volontaristes" des pouvoirs publics dans le secteur agricole n'ont pas pu assurer la sécurité alimentaire ni contribuer à la réduction de la pauvreté, moins encore à son éradication. Tous les programmes agricoles, bien qu'axés sur le secteur agricole, ont connu beaucoup de lacunes qui n'ont pas permis au Gouvernement de réduire l'incidence de la pauvreté qui oscille encore autour de plus ou moins 70 % selon les analystes économiques. Les paysans producteurs agricoles sont, de ce fait, confrontés à plusieurs problèmes qui les empêchent ainsi de s'épanouir.

Bien qu'ayant exécuté ces différents programmes, mais face à la réalité actuelle, l'Etat congolais doit impérativement prendre des mesures relatives au secteur agricole et aux secteurs en relation directe avec elle. Le dossier de plaidoyer ainsi élaboré et présenté consiste à amener l'Etat congolais à pouvoir se doter d'une politique agricole ayant pour but principal de réduire l'incidence de la pauvreté rurale dans une période déterminée en créant des conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Il est question de disposer d'un document ou d'un guide de pensée et d'action qui encadre et gouverne le secteur agricole dans son évolution ayant une vision et des objectifs clairs avec des

stratégies et modes opératoires réalistes concernant l'intervention de l'Etat et d'autres acteurs impliqués.

III. INTRODUCTION

Découlant d'une politique de développement, une politique agricole est l'expression d'un choix, traduit en objectifs, et d'une orientation, définissant des modes opératoires, déterminant l'intervention de l'Etat dans le secteur. La Politique Agricole, c'est aussi l'ensemble de mesures relatives au secteur agricole et aux secteurs en relation directe avec l'Agriculture dans le cadre d'une politique économique dans le but de réduire l'incidence de la pauvreté rurale dans une période déterminée en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations rurales et une gestion durable des ressources naturelles. Or, à ce jour, la RDC manque un guide de pensée et d'action qui encadre et gouverne le secteur agricole dans son évolution. Dans tous les plans et programmes de développement agricole de la RDC, il y a eu absence de vision et d'objectifs clairs ayant des stratégies et modes opératoires concernant l'intervention de l'Etat et d'autres acteurs impliqués.

Aucun document concernant le développement agricole n'a repris concrètement et ouvertement les considérations et les contraintes institutionnelles, sociales, économiques et techniques. Des plans d'action, contenant des conditions budgétaires détaillées ainsi que les risques potentiels et les stratégies d'allègement, et décrivant les activités concrètes à mettre en place pour réaliser la mise en œuvre de la politique agricole, par qui et dans quelles périodes de temps en tenant compte des secteurs en relation directe avec l'agriculture tels que les infrastructures routières, le financement agricole, les réformes foncières incitatives, les aspects environnementaux, l'application du Code forestier, la loi sur l'aménagement du territoire, etc. n'ont pas existé.

Si à tout moment, l'exode rural figure parmi les grandes préoccupations de l'Etat, c'est parce que le mode de vie en milieu rural n'offre aucun espoir d'épanouissement. La modicité des résultats générés par les actions "volontaristes" des pouvoirs publics en milieu rural, nous pousse à croire qu'il faille d'abord amener les producteurs agricoles à s'engager dans les actions de plaidoyer en vue d'influer sur les décisions en rapport avec les problèmes qui les concernent et de participer pleinement à la transformation de l'environnement politique, économique et social duquel ils sont largement dépendants.

D'où la nécessité de voir la RDC se doter d'une politique agricole nationale formulée de façon participative et une stratégie de mise en œuvre appropriée incluant l'agriculture, la pêche et l'élevage. Cette politique souhaitée doit avoir une vision et des objectifs clairs avec des stratégies, des modes opératoires et des plans d'action concernant l'intervention de l'Etat et d'autres acteurs impliqués. Ce guide pourra être considéré, aux yeux des paysans producteurs, comme un outil de base à partir duquel se fonderont tous les plans et programmes de développement agricole en RDC pour lutter efficacement contre la pauvreté et la misère.

IV. CONTEXTE

Depuis l'accession de la République Démocratique du Congo à la souveraineté nationale et internationale, le secteur agricole est et reste le pivot de l'économie congolaise et est toujours déclarée priorité des priorités. Mais, il s'est effondré depuis plusieurs décennies avec comme conséquence la chute de la production et l'accentuation de la pauvreté surtout en milieu rural suite aux principaux problèmes récurrents suivants auxquels les producteurs agricoles de la RD Congo sont confrontés. Il s'agit de :

- l'insuffisance de renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles
- la difficulté d'accès à la terre, aux eaux de pêche et pâturages
- l'accessibilité limitée aux intrants agricoles, de pêche et d'élevage
- l'effondrement de l'encadrement technique, de la recherche et vulgarisation agricole
- la promotion incitative des systèmes financiers adaptés et d'accès aux crédits non définie
- les infrastructures routières et voies de desserte agricole non correctement entretenues
- les petits producteurs agricoles non initiés aux techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits.
- le faible renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation.

L'Etat congolais reconnaît que le secteur agricole a le plus fort potentiel de réduction de la pauvreté, et emploie plus de 80 % de la population congolaise composée presque exclusivement des paysans et constitue, de ce fait, la source principale à partir de laquelle ils tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence. La croissance des revenus à partir de l'agriculture réduit la pauvreté rurale et détermine, au niveau des ménages agricoles, la quasi-totalité des décisions économiques et sociales. A cet égard, différents efforts de planification ont été entrepris à travers des plans et programmes ci-après (la liste n'est pas exhaustive) :

- Plan intérimaire de relance agricole (1966-1972)
- Programme Agricole Minimum (1980-1981)
- Plan de relance agricole 1982-1984
- Programme d'Autosuffisance Alimentaire (PRAAL 1987-1990)
- Plan directeur du Développement Agricole et Rural (1991-2000)
- Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural « PNSAR » (1997-2001)
- Programme triennal d'appui aux producteurs du secteur agricole 2000-2003
- Programmes et projets appuyés par la FAO
- Programme national d'investissement agricole (PNIA 2012)
- Programme d'appui à la relance du secteur agricole (PARSA)
- Projet Maïs au Kasai-Oriental dans son ancienne configuration « PMKO »
- Projet de développement Agricole de la LULUA « PRODELU » au Kasai- Occidental dans son ancienne configuration

Tous ces plans et programmes agricoles, bien qu'axés sur le secteur agricole, ont connu beaucoup de lacunes qui n'ont pas permis au Gouvernement de réduire l'incidence de la pauvreté qui oscille encore autour de plus ou moins 70 % selon les analystes économiques. On reproche à ces programmes gouvernementaux de développement agricole plusieurs faiblesses dont : absence d'une vision claire de la politique agricole ; absence de participation régionale (pas des représentants des Régions) et de

cohésion nationale ; moyens très indirects de dialogue avec les producteurs agricoles ; absence de volonté politique et faiblesse de l'administration ; non prise en compte de l'avenir des projets, après l'arrêt du financement extérieur ; non implication des communautés rurales au processus de prise de décisions dans l'élaboration et l'exécution des projets ; non implication des cadres nationaux à la gestion des projets et absence de suivi des programmes par l'autorité centrale ; suivi insuffisant des ressources budgétaires et insuffisance du financement effectif des programmes ; multiplicité des projets ayant parfois les mêmes objectifs ; insuffisance de l'encadrement et faiblesse de la vulgarisation ; sur le plan de renforcement des capacités, rien n'indique l'acquisition notamment de la maîtrise des techniques de production, de conservation et de transformation, ni l'accès facile aux intrants et outillages et à l'organisation des circuits de commercialisation ; absence des structures d'octroi des crédits aux paysans ; subventions accordées d'une manière sélective et en fonction de la stature de politiciens ; absence d'un programme de réhabilitation et d'entretien régulier des routes d'intérêt national et de desserte agricole ; absence de la recherche agronomique ; etc.

En plus de cela, la répartition des terres arables et des prairies pour l'élevage n'obéit pas à des règles très strictes en RDC, en dépit de l'existence d'une double source de droit de propriété foncière : la loi moderne (Loi BAKAJIKA) et les coutumes ancestrales, qui reconnaissent l'autorité et la prépondérance des droits des chefs des terres traditionnels sur l'Etat moderne (donc, il existe un régime foncier dualiste tiraillé entre le juridique et le traditionnel). Ce double droit est cause des conflits fonciers aggravés par le caractère inaliénable et sacré de la terre ancestrale qui, selon les coutumes congolaises, ne peut pas faire objet de vente ni de cession définitive. Les réformes foncières en cours n'ont pas encore abouti à une véritable sécurité foncière.

En 2009, le Gouvernement a tenté d'élaborer la Note de politique agricole dans laquelle il a développé la vision suivante : « La lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole, auquel on reconnaît une capacité de création d'emplois que l'on ne retrouve pas dans les autres secteurs. Dans cette note, il est démontré qu'une augmentation de 10 % de la production agricole peut se traduire par une diminution de 7 % du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté ».

Les objectifs spécifiques et les stratégies y afférentes qui ont été définis, se référant aux contraintes identifiées lors de l'examen du secteur agricole, n'ont pas été mis en œuvre à travers un quelconque programme du Gouvernement. Il s'est agi de : Améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles; Améliorer la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage; Promouvoir des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole; Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production agricole.

Ensuite, le Gouvernement, par le biais du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a élaboré le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC avec comme objectif primordial de stimuler une croissance soutenue du secteur agricole (au moins 6%), nécessaire et suffisante à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'est agi de promouvoir les filières stratégiques génératrices de croissance et basées sur les priorités définies par la RDC en vue d'intensifier la production vivrière végétale, animale et halieutique et de promouvoir les spéculations de rente et avec une implication adéquate des couches les plus vulnérables que sont les

jeunes et les femmes. Il a été structuré en 7 sous programmes, à savoir : Promotion des filières végétales ; Développement de la production animale ; Développement de la production halieutique ; Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques ; Recherche et Vulgarisation agricoles ; Promotion de l'agri business et Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Ici, le Gouvernement a donné une nouvelle vision qui consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays. Cette vision devrait se matérialiser à travers la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 qui s'est décliné comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales ; (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale ; (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines et, (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur.

Tous ces programmes n'ont pas été mis en œuvre et sont restés un vœu pieux.

Devant une telle situation, les carrefours paysans, soutenus par les membres d'Agri Congo depuis 2010, ont souligné l'importance de la mise en réseau, de la structuration et du plaidoyer par les OPA et ont identifié quatre thèmes prioritaires, à savoir la Loi agricole, les questions foncières, l'amélioration des infrastructures rurales et le financement agricole. Ces thèmes ont été validés et approfondis au cours des ateliers du projet synergie exécuté en 2012 et 2013, sous la coupole de la CONAPAC. Les OPA et leurs structures faîtières aux niveaux territorial, provincial et national ont fait preuve de capacité d'agir en faveur des producteurs et productrices agricoles. Les résultats de ce premier investissement, qui a permis de construire des capacités significatives, méritent d'être intensifiés et consolidés dans une deuxième phase au cours de laquelle les capacités des OPA en matière d'analyse des problèmes, de plaidoyer et de sensibilisation,..... doivent encore être renforcées. Aujourd'hui, le contexte socio-économique de la RDC offre aussi un tremplin pour asseoir une véritable structuration du monde paysan. Cette deuxième phase d'appui aux structures paysannes congolaises apportera une grande valeur ajoutée au dialogue public/privé, une communication entre les différentes strates de la société et des organisations, et une inter-provincialité sans précédent, dans un pays qui compte une grande diversité culturelle et des espaces agro-écologiques différents. Tous font pourtant face aux mêmes défis pour atteindre leur objectif commun : un secteur agricole performant, modernisé et contribuant de manière significative au développement de la RDC dans son ensemble.

Nous pensons que l'avènement de la décentralisation et la libre administration des provinces et des entités territoriales décentralisées ouvrent un épanouissement et favorisent l'émergence d'une société civile capable de contribuer au processus de démocratisation. La décentralisation entraînera nécessairement une redistribution des tâches et des responsabilités entre le secteur privé, la société civile et l'État. Elle constitue une ouverture malgré les difficultés qu'elle comporte. La nouvelle politique de développement de l'Etat, par conséquent celle du secteur agricole, trouve donc un terrain favorable pour mobiliser les populations autour de ses idéaux.

V. ETAT DES LIEUX : CE QUI A ETE OBSERVE/FAIT(METHODOLOGIE)

Des contacts avec les paysans dans différents sites, il a été observé que les paysans cultivent sur de petites superficies individuelles suite à l'insuffisance des moyens de production (terre, finances, intrants performants, etc.). La présence des éleveurs est sélective et par endroit du fait de l'absence des centres d'approvisionnement en géniteurs améliorés, des dispensaires et cliniques vétérinaires. Les pêcheurs, tous artisanaux, utilisent des méthodes archaïques de pêche qui vont jusqu'à la destruction des frayeurs et l'extermination de plusieurs espèces halieutiques. Il a été constaté aussi que dans l'ensemble, il y a eu relâchement de l'accompagnement et de l'encadrement techniques bien que certains services spécialisés des Ministères de tutelle et les ONG interviennent d'une manière très ponctuelle et non étendue. Les paysans ne savent pas transformer et conserver correctement leurs produits. L'accès aux marchés leur est difficile suite à la dégradation très avancée des routes et voies d'évacuation des produits agricoles. Il a été noté la faible opérationnalité du service de la quarantaine agricole dans certaines provinces et son inexistence dans d'autres.

Les plans et programmes de développement agricole, mis en œuvre en RD Congo, n'ont pas été conçus sur base d'une vision et des objectifs clairs ayant des stratégies et modes opératoires concernant l'intervention de l'Etat et d'autres acteurs impliqués. Aucun document concernant le développement agricole n'a repris concrètement et ouvertement les considérations et les contraintes institutionnelles, sociales, économiques et techniques. Ces programmes n'ont pas été accompagnés des plans d'action contenant des conditions budgétaires détaillées et décrivant les activités concrètes à mettre en place pour réaliser la mise en œuvre de la politique agricole, par qui et dans quelles périodes de temps en tenant compte des secteurs en relation directe avec l'agriculture tels que les infrastructures routières, le financement agricole, les réformes foncières incitatives, les aspects environnementaux, l'application du Code forestier, la loi sur l'aménagement du territoire, etc.

D'où la nécessité de voir la RDC se doter d'une politique agricole nationale qui pourra être considérée, aux yeux des paysans producteurs, comme un outil de base à partir duquel se fonderont tous les plans et programmes de développement agricole en RDC pour lutter efficacement contre la pauvreté et la misère.

VI. QUESTION PRINCIPALE : LE(S) PROBLEME(S) QUE LES PAYSANS VEULENT RESOUDRE

La question principale est la quasi-inexistence de la politique agricole en RDC.

Les problèmes spécifiques suivants peuvent être présentés aux décideurs. Il s'agit de :

1. L'insuffisance de renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles : Depuis plus de quatre décennies, le métier d'agriculteur est devenu routinier. Les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs utilisent des techniques de production archaïques. Leurs systèmes de production agricole sont de type extensif à faible productivité, reposant sur la culture itinérante sur brûlis et les rendements sont très faibles. Il n'existe pas à travers les villages, des centres de formation et d'apprentissage agricole pour les paysans. Les ONG tentent, d'une manière ponctuelle et localisée à former quelques leaders paysans, mais cette approche ne parvient pas à atteindre la majorité des producteurs agricoles de la RDC.
2. La difficulté d'accès à la terre, aux eaux de pêche et pâturages :
 - Insuffisance des connaissances dans le domaine foncier ;
 - Les conflits de terre dûs à la double gestion des terres c'est-à-dire le pouvoir public et le pouvoir coutumier.
3. L'accessibilité limitée aux intrants agricoles, de pêche et d'élevage : Des exploitations traditionnelles familiales, sur des superficies individuelles réduites, utilisent des moyens de production rudimentaires. La production est de type traditionnel sans utilisation de variétés améliorées et qualités déclarées d'intrants (engrais, produits phytosanitaires) et donc les rendements sont très faibles. Les centres d'adaptations et de production des semences améliorées (CAPSA) sont tombés en faillite. Les outils de pêche de bonne qualité et pouvant protéger les espèces halieutiques sont rares sur le marché. Ceux qui existent encore sont vendus à des prix prohibitifs. Pour ce qui est de l'élevage, il n'y a pas de centres d'approvisionnement en géniteurs améliorés ; les dispensaires et cliniques vétérinaires de l'Etat sont tombés en faillite. Les pharmacies vétérinaires sont aux mains de certains privés, mais les prix des produits y sont très élevés. Il faut souligner qu'en RDC, il n'existe pas des points de vente communautaires des intrants agricoles, d'élevage et de pêche accessibles aux petits producteurs.
4. L'insuffisance de la recherche et de la vulgarisation agricoles :
La recherche agricole a jadis produit des résultats qui ont rayonné au-delà du territoire national : palmier à huile nain, variétés cacaoyères résistantes aux maladies et à haut rendement... Actuellement, très peu de ressources sont mises à disposition pour la recherche agricole et la vulgarisation est tombée dans les oubliettes.
5. La promotion incitative des systèmes financiers adaptés et d'accès aux crédits non définie :
Les propositions d'amendement de la loi 002 relative à l'organisation et au fonctionnement des Coopératives d'Epargne et de Crédit en RDC, présentées par l'APROCEC, ne sont pas encore adoptées par le parlement. L'instruction 001 portant organisation et fonctionnement des IMF tarde à être examinée par le Parlement.
6. Les infrastructures routières et voies de desserte agricole non entretenues :
 - Détérioration avancée des routes de desserte agricole;
 - Manque d'entretien des ponts et bacs;
 - Faible vulgarisation de la méthode HIMO;
 - Absence des ponts sur certaines rivières, rendant les zones d'exploitation agricole enclavées;
 - Défaillance du système national de gestion des routes de desserte agricole.
7. Les petits producteurs agricoles non initiés aux techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles, d'élevage et de pêche : Les paysans déplorent beaucoup

des pertes post récolte à l'absence des techniques appropriées. Ils ne disposent pas d'infrastructures de séchage et de stockage adéquats. Beaucoup conservent leurs produits dans de petits greniers familiaux de type traditionnel. Ils sont ignorants de techniques performantes et adaptées de transformation qui peuvent donner une plus-value à leurs produits. Pour la conservation des produits tant agricoles, d'élevage que de pêche, les paysans utilisent des techniques ancestrales et archaïques de courte durée et adaptées aux petites quantités. Dans la plupart des cas, les produits finissent par pourrir au cas où des acheteurs ne se présenteraient pas.

En rapport avec la commercialisation, les paysans ne parviennent pas à accéder aux marchés à cause de la dégradation fort avancée des voies d'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation. Aussi, ils (paysans producteurs) ne sont pas initiés aux techniques de lobbying, de négociation et de fixation des prix. Beaucoup sont convaincus que ce sont les acheteurs qui leur imposent des prix d'achat. Il y a lieu de souligner que les produits présentés aux consommateurs ne sont pas toujours bien traités et perdent de ce fait leur véritable valeur marchande rendant ainsi le prix au producteur moins rémunérateur.

8. Le faible renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation : Les ONG et autres acteurs du développement intervenant dans le secteur agricole ne sont ni recensés ni catégorisés. Il n'existe aucun répertoire provincial et/ou national des organismes gouvernementaux et organisations privées de vulgarisation. Certains d'entre eux opèrent sans des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents de vulgarisation en milieu rural. Les animateurs et vulgarisateurs des structures dites d'encadrement ne sont pas formés. Il n'existe pas encore de cadre de concertation pour le suivi et la coordination des activités des ONG et autres acteurs de vulgarisation. Les besoins en renforcement des capacités nécessaires à la structuration en union ou en fédération ne sont pas évalués ni connus. Les membres des structures de gestion des faïtières des organisations de base ne sont pas formés en techniques de gestion, en marketing et en communication.

VII. PISTES DE SOLUTIONS : LA(LES) SOLUTION(S) A PROPOSER

La dotation d'une politique agricole participative et d'une stratégie appropriée de sa mise en œuvre passe par :

1. Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles
2. Accès à la terre, aux eaux de pêche et aux pâturages
3. Accès aux intrants agricoles, de pêche et d'élevage
4. Appui à l'accompagnement technique, à la recherche et à la vulgarisation agricole
5. Appui à la promotion des initiatives des systèmes financiers adaptés et d'accès aux crédits
6. Réorganisation et renforcement du système national d'entretien des infrastructures routières et des voies de desserte agricole
7. Définition des stratégies pour promouvoir les activités de transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles
8. Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation,
9. Participation à tous les niveaux des producteurs agricoles dans la prise des décisions influençant la politique agricole nationale
10. Disponibilité des statistiques agricoles fiables et à jour

SOLUTIONS EN DETAILS « CE QUI EST PROPOSE A ETRE DECIDE ET ETRE FAIT »

Solution proposée	Actions à entreprendre
1. Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs (privés, organisations des producteurs agricoles, pêcheurs et éleveurs) en maîtrise d'itinéraires techniques de production agricole, animale et de pêche. - Formation des agris-multiplicateurs et renforcement de leurs capacités en maîtrise d'itinéraires techniques, - Formation des techniciens et des maraîchers sur l'utilisation raisonnée des engrais naturels - Renforcement des capacités des maraîchers, des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs en gestion des produits agricoles, d'élevage et de pêche et en notions de comptabilité élémentaire. - Formation des agriculteurs en techniques de dressage et de traction animale en agriculture - Inspection au champs et contrôle de qualité à la production - Appui soutenu à l'émergence des organisations de base d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs ainsi qu'à leur structuration - Accompagnement des unions d'OP (Organisations professionnelles) en principes coopératifs et en maintenance préventive des équipements ; - Formation des opérateurs (OP et privés) en techniques de transformation et en marketing - Formation des bouchers et charcutiers en techniques améliorées d'abattage, aux règles d'hygiène, aux normes de qualité, et aux techniques de gestion des abattoirs et de boucheries; - Appui en organisation et en gestion des bouchers et charcutiers et la mise en place des faîtières d'organisations professionnelles d'élevage. - Création de centres de formation en traitements de produits carnés; - Formation des opérateurs au respect des normes de qualité; - Formation des aviculteurs aux techniques de l'aviculture moderne - Appui à l'organisation et la gestion des exploitations agricoles, d'élevage et de pêche - Formation des éleveurs en fabrication des aliments pour bétail ; - Mise en place d'un système de formation des vétérinaires professionnels et auxiliaires paysans d'élevage; - Promotion de l'entrepreneuriat en matière d'élevage et la facilitation de leur accès à l'équipement ; - Organisation régulière des campagnes de vaccination et de prophylaxie sanitaire, - Amélioration de la législation en matière de santé animale; - Renforcement des capacités de gestion des organisations d'éleveurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des représentants des organisations d'éleveurs à la maîtrise des itinéraires techniques zootechniques et de reproduction
2. Accès à la terre, aux eaux de pêche et aux pâturages	<ul style="list-style-type: none"> - Complément de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture avec les éléments relatifs à la pêche, à l'élevage et à la protection des végétaux ; - Signature de l'ordonnance présidentielle relative aux terres des communautés locales ; - Accélération du processus de la réforme foncière ; - Harmonisation des textes juridiques régissant le foncier, l'agriculture, le forestier, les réserves naturelles, les mines et les hydrocarbures - Mise en œuvre du plan national d'aménagement du territoire
3. Accès aux intrants agricoles, de pêche et d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la production de semences de base et de pré base adaptées par la réhabilitation des Centres d'adaptation et de production des semences améliorées (CAPSA) ; - Appui au calibrage et à la certification des semences et matériel végétal améliorés, ainsi qu'à promotion/sensibilisation pour l'utilisation et à l'acquisition de semences certifiées de qualité; - Organisation du système de production, d'approvisionnement et de distribution d'intrants ; - Appui à la construction et à la réhabilitation et infrastructures et équipements de stockage des intrants ; - Mise en place d'un dispositif de contrôle qualité des intrants de production agricole, d'élevage et de pêche ; - Appui à la mise en place de noyaux d'élevage adapté à la traction animale ; - Promotion et l'installation/réhabilitation d'unités de fabrication de matériels de culture attelée ; - Appui en acquisition des animaux de trait ; - Appui à l'installation des artisans réparateurs de matériels de traction ; - Appui à la mise en place de noyaux d'élevage de géniteurs adaptés au climat au niveau des secteurs (bovins, ovins, caprins, porcins) dans les fermes ou centres construits ; - Facilitation de l'acquisition de géniteurs par les élevages familiaux par le système de métayage; - Suivi zootechnique des noyaux villageois d'élevage de géniteurs ; - Réhabilitation des infrastructures d'élevage ; - Aménagement des pâturages ; approvisionnement en géniteurs ; - Suivi sanitaire et zootechnique par la réhabilitation et construction des dispensaires et cliniques vétérinaires ; - Appui à la réhabilitation ou à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins ; - Promotion des fermes d'élevage de parentales de volailles pour la production de poussins d'un jour, - Appui à la création et à l'équipement de poulaillers modernes ; - Facilitation de l'accès aux intrants et au matériel technique

	<p>vétérinaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des faîtières d'organisations professionnelles d'aviculteurs modernes ; - Appui à la mise en place d'unités de production d'aliments de volailles. - Appui à l'aménagement de pâturages améliorés et à l'enrichissement de pâturages naturels par espèces fourragères légumineuses ; - Appui à la réhabilitation et à la création des unités de fabrication d'aliments pour bétail et de provendes, - Mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès aux éleveurs des provendes; - Réhabilitation et construction des postes de contrôle vétérinaires, - Facilitation de l'accès aux produits vétérinaires pour les élevages familiaux ;
<p>4. Appui à l'encadrement technique, à la recherche et à la vulgarisation agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des structures de recherche - Formation et recyclage périodique des cadres et techniciens de la recherche ; - Construction et réhabilitation des bâtiments des structures de recherche aux niveaux central et provincial ; - Facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement ; - Amélioration du fonctionnement des structures de recherche au niveau central et provincial ; - Construction et réhabilitation des laboratoires ainsi que leur dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse (pédologie, technologie alimentaire, nutrition, ressources phytogénétiques) ; - Renforcement des capacités des institutions de recherche pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques, ainsi que la mise en place d'un fonds de financement de la recherche - Elaboration d'une politique nationale de vulgarisation et de diffusion des résultats de la recherche et des innovations technologiques ; - Traduction en fiches simplifiées des principaux résultats de la recherche ; - Organisation des journées portes ouvertes des innovations technologiques ; - Formation des responsables des programmes de recherche en stratégie de communication ; - Mise en place et renforcement des capacités de réseaux de journalistes spécialisés en recherche et développement ; - Mise en place de cadres de concertation entre chercheurs, vulgarisateurs et organisations professionnelles agricoles au niveau du secteur, du territoire, de la province, et national ; - Publication et diffusion des résultats de recherche à travers les canaux appropriés (radio, presse écrite, télévision, organisations

	<p>professionnelles, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduction en langues des émissions, des documents agricoles et autres supports sensibilisant les producteurs agricoles aux nouvelles méthodes ou techniques.
5. Appui à la promotion des initiatives des systèmes financiers adaptés et d'accès aux crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer pour l'ouverture d'une antenne du FNM au chef lieu de chaque province et des succursales dans les territoires - faciliter aux paysans l'accès au crédit agricole avec des modalités réalistes qui tiennent compte de la nature spécifique des activités agricoles
6. Réorganisation et renforcement du système national d'entretien des infrastructures routières et des voies de desserte agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les communautés locales dans l'entretien de routes de desserte agricole ; - Redynamiser les Comités Locaux d'Entretien Routier (CLER) existant et en installer là où ils n'existent pas ; - Mettre en place une ligne budgétaire spécifique pour la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole dans le budget de chaque province et l'exécuter ; - Mettre en place le Comité provincial Routier dans chaque province.
7. Définition des stratégies pour promouvoir les activités de transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des producteurs agricole en techniques post récolte, - Vulgarisation des techniques performantes et adaptées de transformation et de conservation des produits agricoles, d'élevage et de pêche ; - Formation technique des opérateurs en battage et décorticage des céréales, en fabrication de produits dérivés de manioc, de pomme de terre et de patate douce, et en transformation de fruits et légumes ; - Dotation des OP en équipements appropriés de conservation et de transformation des produits; - Réhabilitation et construction de petites et moyennes unités de transformation de fruits et légumes ; - Réhabilitation et construction des hangars de marchés dans les centres secondaires et les zones d'approvisionnement des produits agricoles ; - Construction des magasins et autres infrastructures ainsi que les équipements d'accompagnement ; - Organisation et équipement des marchés à bétail; - Organisation et appui en gestion des associations des commerçants dans les principaux marchés; - Appui à l'amélioration de la qualité et à la présentation des produits; - Formation des membres des associations des vendeurs en lobbying, en négociation, et en calcul de coûts de revient des produits; - Elaboration des textes réglementaires au plan national et communautaire qui favorisent la libre circulation des produits agricoles et animaux; - Mise en place d'un dispositif adéquat de contrôle de la qualité des

	<p>produits agricoles, poissons et viandes destinées à la consommation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et/ou réhabilitation des abattoirs modernes dans les chefs-lieux de provinces (chambres froides et fabriques de glaces, aires d'abattage, camions frigorifiques, etc...) ; - Elaboration d'un programme national de réhabilitation et de construction de chambres froides ; - Réhabilitation et construction des abattoirs secondaires; - Construction des infrastructures et équipements de traitement et conservation du lait ; - Fourniture des moyens de collecte et de distribution du lait ; - Formation des transformatrices des produits de pêche sur le respect des normes de qualité et les techniques de transformation et de conservation des poissons (salaison, fumage, séchage); - Construction des débarcadères dans les zones à forte production halieutique ; - Dotation des transformateurs (hommes et femmes) des produits de pêche de kits d'équipements de séchage et de fumage de poissons ; - Mise en place des installations de froid (chambres froides et fabrique de glace) dans les zones à forte production halieutique ; - Equipement des pêcheurs en caisses isothermes.
<p>8. Renforcement des capacités des structures d'appui - conseil, de recherche et de vulgarisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement et catégorisation des ONG et autres acteurs du développement intervenant en milieux ruraux ; - Mise en place des répertoires provincial et national des organismes gouvernementaux et organisations privées de vulgarisation ; - Elaboration des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents de vulgarisation dans les provinces ; - Formation des animateurs et vulgarisateurs des structures d'encadrement ; - Construction et réhabilitation des bâtiments et infrastructures des structures de vulgarisation aux niveaux national et provincial ; - Equipement des structures de vulgarisation en moyens de déplacement et en logistique pour un service performant auprès des producteurs ainsi que de leurs associations ; - Mise en place d'un cadre de concertation pour le suivi et la coordination des activités des ONG et autres acteurs de vulgarisation ; - Installation d'une base de données de suivi des actions de vulgarisation et d'appui-conseil au niveau provincial.
<p>9. Participation à tous les niveaux des producteurs agricoles dans la prise des décisions influençant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation des cadres de concertation mixtes à tous les niveaux ; - Implication des producteurs agricoles dans l'élaboration des politiques et stratégies agricoles à tous les niveaux (national, provincial et local) ;

la politique agricole nationale	- Vulgarisation de la loi agricole dans les quatre langues nationales (Lingala, Kikongo, Tshiluba et Swahili) afin de faciliter son appropriation par tous les producteurs agricoles.
10. Disponibilité des statistiques agricoles fiables	- Renforcement des services techniques chargés des statistiques agricoles de la base au sommet ; - Opérationnalité du système de collecte, de traitement et de transmission des statistiques agricoles ; - Amélioration de l'accessibilité aux statistiques agricoles

VIII. CONCLUSION (IMPACTS POTENTIELS)

En RDC comme partout ailleurs, la Politique Agricole est l'expression d'un choix (traduit en objectifs) et d'une orientation (définissant des modes opératoires) déterminant l'intervention de l'Etat dans le secteur. Elle est définie aussi comme l'ensemble de mesures relatives au secteur agricole et aux secteurs en relation directe avec l'Agriculture (lois et textes relatifs aux réformes foncières incitatives, au financement agricole, à la politique des infrastructures routières et autres voies de communication et d'accès aux marchés, etc.) dans le cadre d'une politique économique et sociale durable.

A notre avis, la politique agricole de la RDC porterait sur la recherche agronomique, la formation des paysans et la vulgarisation des techniques, l'approvisionnement en intrants, la politique des prix et de commercialisation, la politique de transformation, de conservation et de stockage, la gestion des filières agro-alimentaires, la politique d'investissement, de crédit rural et de fiscalité, la politique foncière incitative, la politique réaliste d'entretien des infrastructures routières de desserte agricole, l'amélioration de la gestion du capital forestier et des pâturages, la protection de la faune, l'exploitation et la préservation des ressources halieutiques, la promotion de l'agriculture durable et l'intégration multisectorielle des mesures et actions à entreprendre.

La politique agricole suggérée ne pourra réussir, dans sa mise en œuvre, que lorsqu'elle ne considère pas le domaine agricole comme un secteur isolé, mais plutôt interdisciplinaire. Elle doit ainsi être élaborée en tenant compte des secteurs avec lesquels l'agriculture a des relations directes. Il s'agit des aspects liés aux infrastructures, au financement, à la sécurité foncière et à l'environnement sur base des lois et textes légaux plus cohérents et non lacunaires dans leur application.

IX. ETAPES POUR LE SUIVI

1. Amendement et lecture du dossier par les autres Provinces
2. Validation du dossier de plaidoyer par le CPN
3. Mise en place d'une commission chargée de préparer la note de plaidoyer
4. Remise de la note à la CONAPAC pour lancer son plaidoyer auprès des acteurs et décideurs.

5. Le Plaidoyer sera facilité par des échanges par téléphone et des emails, des réunions en groupe, rencontre avec les autorités politico-administratives, les alliées (Syndicat, Eglise, Hommes politiques.....), la collaboration entre l'Etat et les producteurs.

X. ANNEXE 1 : Documents consultés

1. Alliance AgriCongo, Projet de Renforcement des capacités d'action politique des Organisations de Producteurs Agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciales en RD Congo, 2015
2. Baba DIOUM, Formation en définition et mise en œuvre des Politiques Agricoles en direction des Cadres du Ministère de l'Agriculture du Sénégal, Thème 1: Formulation des Politiques Agricoles: approches conceptuelles et méthodologiques, outils et instruments, Novembre 2015
3. Christian Gouët, Farmers Advocacy Consultation Tool (FACT), Juin 2013
4. Ernest KUYENGILA et Frans van HOOFF, Un soutien plus efficace à l'agriculture passe par davantage de complémentarité et de synergie entre les Organisations Paysannes et les autres acteurs. Les possibilités de synergies dans le secteur agricole et sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo, Mai, 2010
5. Jean-Paul Chausse et al. L'Agriculture : Pierre Angulaire de l'Economie de la RDC, 2012
6. Lydie MASIKA KASONIA, Réflexion sur la politique agricole congolaise, Septembre 2009
7. Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage de la RDC, Note de politique agricole, Avril 2009
8. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) – Plan d'investissement 2013---2020, Septembre 2012
9. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Service National des Statistiques Agricoles, L'agriculture congolaise en quelques chiffres, Mai 2012
10. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural, Mars 2010
11. Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage de la RDC, Deuxième rapport national sur l'état des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture, Préparé dans le cadre du Projet FAO TCP/DRC/3104, Juin 2009
12. Moussa Boureima Les politiques agricoles au Niger, 1960 - 2015: 55 ans a la recherche de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, Septembre 2006

XI. ANNEXE 2 : Equipe de rédaction

N°	Noms et Post-Noms	Fonction
01	Osée MPUTU LOPEKA	Président du GT Plaidoyer
02	Firmin MASENGE	Membre
03	Tarquin IYELI	Membre
04	Mme Sidonie NDELENGE	Membre
05	Dieudonné DZAMA TOBOLI	Membre
06	Norbert ESUKU	Expert en Agriculture
07	Modeste-Pierre ISHOMBA	Accompagnateur

XII. ANNEXE 3 : Cartographie des acteurs

